



02 septembre 2022. Cyberattaque des serveurs Samsung, les données de clients américains dérobées.

Samsung confirme, près de 6 mois après le vol de 190 giga-octets d'informations industrielles, avoir subi une nouvelle cyberattaque fin juillet, découverte uniquement le 4 août. La fuite concernerait des noms, des coordonnées et informations démographiques, des dates de naissance et des informations en rapport avec l'enregistrement d'un produit. Les victimes américaines ont été alertées.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

04 septembre 2022. Diffusion en ligne de données personnelles de clients d'Orange Cyberdefense.

Orange Cyberdefense « confirme la publication sur un forum spécialisé d'un fichier contenant des données à caractère personnel relatif à quelques centaines de clients France du service Micro-SOC ». Ce service est un outil permettant la mise en place des systèmes de détection et de réponse aux attaques sur des postes de travail et des serveurs, dont l'administration et la maintenance est assurée par les équipes d'Orange Cyberdefense.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

05 septembre 2022. Sephora accepte de payer 1,2 millions de dollars pour manquement au CCPA.

« Sephora permettait à des entreprises tierces d'accéder aux informations personnelles des consommateurs en échange d'analyses gratuites ou à prix réduit et de bénéfices publicitaires » accuse le Procureur général de Californie. Pour manquement au California Consumer Privacy Act (CCPA), équivalent californien du RGPD et premier texte en la matière aux États-Unis, Sephora a conclu un accord de 1,2 millions de dollars pour mettre fin aux poursuites le 24 août 2022.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

05 septembre 2022. : Instagram condamné à 405 millions d'euros d'amende pour violation du RGPD.

C'est la troisième amende que la Commission irlandaise pour la protection des données (DPC) inflige à une entreprise du groupe Meta et la deuxième plus élevée dans le cadre du règlement général sur la protection des données. Instagram a été reconnu coupable d'une violation d'une RGPD pour non-respect de la vie privée des mineurs et défaut de sécurisation de leurs données notamment en publiant les numéros de téléphone et adresses électroniques des détenteurs des comptes.

[Pour en savoir plus, c'est ici.](#)

Nos experts



Emmanuel DAOUD

Avocat à la Cour
Associé fondateur du cabinet
Vigo
daoud@vigo-avocats.com



Clyde COUTELLIER

Juriste Data / IT
En attente de prestation de
serment
coutellier@vigo-avocats.com

Avec l'aimable participation d'Alessandro Fabbri, stagiaire Data / IT au sein du cabinet Vigo